
HAUTES-ALPES

Intercommunalités : une réforme "très favorable" selon Joël Giraud

» La réforme de la dotation d'intercommunalité a été adoptée en commission des finances. Elle met un terme à un système qui privait de nombreuses intercommunalités de toute dotation par "réalimentation" à raison de 5,50 euros par habitant. Ainsi, par exemple, les comcom des Écrins ou du Briançonnais retrouveront une dotation en 2019 à hauteur d'environ respectivement 60 000 et 180 000 euros. Pour les autres comcom, la progression entre 2018 et 2019 sera de 10 % afin de rattraper une situation où les communautés d'agglomération avaient été privilégiées. Le rapporteur général, Joël Giraud, a par ailleurs fait intégrer les redevances d'eau et d'assainissement dans le coefficient d'intégration fiscale des comcom qui jusqu'alors ne pouvaient le faire ce qui favorisera les intercommunalités qui exercent ces compétences.